

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 26/03/2018

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° 1071/12/078 A/2

Délivré en extension au Procès-Verbal 1071/12/078 A valable jusqu'au 26 Mars 2023

Matériau présenté par : Indetex S.A
Rue du Mont Gallois, 58
7700 MOUSCRON
Belgique

Référence commerciale : Sweetnight / Softline

Description sommaire : Tissu pour rideau occultant polyester avec un revêtement floqué ignifugé dans la masse présentant une face floquée
Face exposée : Face floquée blanche
Application : Bâtiment
Epaisseur nominale totale : 0.32 mm (déclarée).
Masse surfacique : 265 g/m² (déclarée).
Coloris présentés : Blanc

Classement :

M1

sur face floquée

Durabilité du classement : Non limitée à priori

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

« Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE »

A Bruay-la-Buissière, le 23 Juillet 2020

Pour ordre, suppléant du Président, Franck POUTCH



Skander KHELIFI

Le Responsable de la classification



Thomas TURF

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.